



PRIORITE AU DISCOURS PRONONCE
Allocution de Charles Sirois, président du conseil
Assemblée générale annuelle de la Banque CIBC
Winnipeg, Manitoba
Le 28 avril 2011

Je suis très heureux d'être avec vous à Winnipeg pour la 144^e assemblée générale annuelle de la Banque CIBC.

Winnipeg et le Manitoba occupent une place importante dans l'histoire de la Banque CIBC. En 1880, Henry Stark Howland, principal fondateur et premier président de la Banque Impériale du Canada, a entrepris un long voyage en train de Toronto à Winnipeg, pour ouvrir la première succursale à l'extérieur de l'Ontario. M. Howland a été impressionné par le dynamisme de cette ville de l'Ouest. Après l'ouverture d'une succursale à Winnipeg l'année suivante, la Banque Impériale a poursuivi son expansion dans l'Ouest en ouvrant une succursale à Calgary en 1886, puis une autre à Edmonton en 1891.

La Banque CIBC a maintenant un vaste réseau de centres bancaires au Manitoba et dans l'Ouest canadien, qui fournissent un large éventail de services financiers à des millions de clients.

La fin de 2010 marque l'achèvement de ma deuxième année à la présidence du conseil d'administration de la Banque CIBC. L'année qui vient de s'écouler a été une année de grande activité dans le secteur des services financiers, alors que les organismes de réglementation ont contrebalancé la nécessité de soutenir la reprise économique par leurs efforts visant à atténuer le risque financier à l'échelle mondiale. À travers tout cela, votre conseil a maintenu le cap pour garder la tradition de gouvernance rigoureuse de la Banque CIBC.

Une solide gouvernance est la pierre d'assise sur laquelle repose notre direction stratégique de produire un rendement constant et durable. Votre conseil, qui a eu un ordre du jour bien rempli en 2010, a mis l'accent sur plusieurs secteurs importants.

- Nous avons consacré beaucoup de temps et d'attention au maintien d'un dialogue avec les investisseurs et à l'élaboration d'un processus en vue d'un engagement plus proactif des actionnaires.

- Nous avons travaillé de près avec la direction de la Banque en vue de peaufiner la stratégie visant la réussite à long terme et avons continué de revoir l'intérêt à l'égard du risque afin de maintenir l'harmonisation avec notre direction stratégique qui est de produire des bénéfices constants et durables.
- Nous avons renouvelé notre stratégie de gestion des compétences afin de cibler davantage l'efficacité organisationnelle et le perfectionnement du leadership, et nous avons pris d'autres mesures pour remanier le cadre de rémunération des membres de la haute direction, en appliquant à un plus grand nombre de cadres supérieurs les principes adoptés l'an dernier.
- Nous avons aussi continué de nous concentrer sur le renouvellement du conseil d'administration afin d'assurer la diversité de compétences, d'antécédents et de nouveaux points de vue nécessaires à la supervision active et à la gérance de la Banque.

Je suis fier du travail que nous avons accompli au cours de l'année écoulée. De fait, GovernanceMetrics International a décerné à la Banque CIBC une cote globale de 10,0 au cours de ses trois dernières évaluations trimestrielles. C'est la cote la plus élevée attribuée par cet organisme et cela positionne la Banque CIBC dans le centile supérieur du classement des sociétés pour les normes de gouvernance.

Je vais maintenant vous faire part brièvement de nos progrès dans chacun des secteurs que j'ai mentionnés.

Engagement des parties intéressées

Entretenir un dialogue constant avec nos investisseurs et les autres principales parties intéressées compte parmi les priorités du conseil d'administration de la Banque CIBC. L'importance que nous accordons à l'engagement concret des parties intéressées va bien au-delà des réunions avec les investisseurs et englobe l'ensemble de notre stratégie de communication. Bien que nous ayons toujours eu des discussions directes avec les investisseurs, l'amélioration de notre processus et l'attention accrue portée à cet enjeu nous ont permis d'être davantage proactifs dans notre engagement envers les actionnaires de la Banque.

Dans cet ordre d'idées, la Banque CIBC a reçu un prix Gavel de gouvernance de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, en reconnaissance de la présentation de l'information de notre circulaire de sollicitation des procurations sur le plan de la méthode de rémunération des cadres supérieurs. Nous sommes honorés d'avoir obtenu ce prix.

Stratégie

En 2010, le conseil a continué de veiller et de contribuer à l'élaboration de l'orientation stratégique et à la mise au point de l'intérêt à l'égard du risque de la Banque CIBC.

La stratégie d'entreprise, tout comme sa mise en œuvre réussie, représente un élément clé de la valeur pour les actionnaires. Bien que la direction soit responsable de la stratégie, votre conseil continue de participer activement au processus dynamique de planification stratégique de la Banque CIBC ainsi qu'au processus de mesure des progrès réalisés par la Banque au chapitre des priorités stratégiques établies par la direction. Les conseils indépendants de nos administrateurs d'expérience confèrent une perspective équilibrée et créatrice de valeur à ce processus.

Votre conseil a aussi pris une part active aux séances de formation qui permettent de comprendre l'incidence que le contexte en évolution exerce sur les thèmes essentiels de la stratégie de la Banque CIBC.

Risque

L'an dernier, compte tenu de l'évolution du contexte dans lequel nous exerçons nos activités, le conseil a joué un rôle actif dans la mise à jour de l'intérêt de la Banque à l'égard du risque pour tenir compte de la conjoncture économique et de la direction stratégique de la Banque. La responsabilité de la gestion du risque est une responsabilité partagée à la Banque CIBC. Les membres de la haute direction et du conseil d'administration travaillent en collaboration pour veiller à ce que les stratégies et les activités de la Banque soient conformes à notre intérêt à l'égard du risque.

En 2010, le conseil a approuvé des améliorations quant à l'intérêt à l'égard du risque afin de tenir compte de l'objectif de la Banque CIBC d'être une banque canadienne à faible risque visant à croître dans des secteurs d'activité choisis dans lesquels nous avons de solides capacités concurrentielles et de bonnes occasions.

À notre avis, notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque reste un outil important pour appuyer une culture de sensibilisation au risque à l'échelle de la Banque.

Gestion des compétences

Le perfectionnement et l'approfondissement des compétences de gestion et du leadership est une autre priorité du conseil. Grâce au soutien du Comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction, le conseil d'administration a approuvé la mise en œuvre de la première phase d'une durée de an d'une stratégie triennale de gestion des compétences.

Cette stratégie vise à améliorer les pratiques de gestion des compétences et à accroître l'efficacité organisationnelle et le perfectionnement du leadership à l'échelle de la Banque.

Ainsi, le mois dernier, la Banque CIBC a annoncé un certain nombre de changements à l'équipe de la haute direction, en confiant à certains de ses membres occupant un poste clé de plus grandes responsabilités et de nouveaux mandats visant à aider la Banque CIBC à réaliser ses objectifs à long terme.

Rémunération des cadres supérieurs

La rémunération des cadres supérieurs est une autre priorité importante du conseil d'administration et du Comité de la rémunération et des ressources en personnel de direction. En 2009, nous avons remanié notre programme de rémunération des cadres supérieurs afin de l'harmoniser avec la stratégie de la Banque CIBC et les nouvelles pratiques exemplaires sur le marché.

En 2010, nous avons apporté des modifications qui s'appliquent à un plus grand nombre de cadres supérieurs. Ces modifications, qui lient davantage au rendement à l'acquisition des droits rattachés aux options, reportent les paiements fondés sur des actions et introduisent un mécanisme de récupération de la rémunération, sont décrites dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2011.

La rémunération des cadres supérieurs est une science imparfaite qui évolue constamment. Nous voulions un programme qui appuie la capacité de la Banque CIBC de recruter et de fidéliser des cadres de haut niveau, de les rémunérer au rendement et de promouvoir une culture fondée sur la confiance, le travail d'équipe, la responsabilisation ainsi que sur la réalisation de la stratégie d'entreprise et de la direction stratégique de la Banque CIBC qui est de produire un rendement constant et durable.

Renouvellement du conseil d'administration

Finalement, le renouvellement du conseil d'administration demeure une priorité constante de la Banque CIBC. L'efficacité d'un conseil d'administration repose tant sur les compétences de ses membres que sur le degré de liberté dont ils jouissent pour exprimer leur point de vue entre eux et auprès de la direction. L'importance que nous accordons à ces facteurs a produit ce qui nous semble être un conseil bien rodé et de première qualité.

Comme je l'ai indiqué plus tôt au cours de l'assemblée, Jalynn Bennett se retire aujourd'hui de notre conseil d'administration. Je tiens à la remercier pour ses nombreuses années de précieuse contribution à notre conseil.

Alors que nous disons au revoir à M^{me} Bennett, nous accueillons un nouveau membre exceptionnel, Kate Stevenson, qui siège au conseil d'administration de la Banque CIBC depuis janvier. M^{me} Stevenson est une administratrice de sociétés chevronnée, qui possède de solides connaissances financières. Nous avons la chance de nous prévaloir des services de cette personne de haut calibre et je la remercie de s'être engagée à servir la Banque CIBC.

Nous continuerons de nous assurer d'avoir un bon équilibre de compétences et d'expérience au sein du conseil en vue de remplir notre mandat efficacement. Je crois que nous avons atteint cet objectif cette année.

Mot de la fin

Dans l'ensemble, 2010 a été une année productive pour votre conseil et une année de progrès pour la Banque CIBC. J'aimerais remercier M. McCaughey, son équipe de direction et tous les employés de la Banque CIBC des efforts continus qu'ils ont déployés pour le compte de nos clients et de nos actionnaires. J'aimerais également témoigner ma reconnaissance à mes collègues administrateurs et à nos actionnaires pour leur soutien au cours de l'année écoulée.

Je serai heureux de vous faire le rapport de nos activités en 2012.

Énoncés prospectifs

De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans cette présentation, dans d'autres dépôts auprès d'organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la SEC des États-Unis, et dans d'autres communications. Ces énoncés prospectifs comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations que nous faisons concernant nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion des risques, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et nos perspectives pour 2011 et les exercices subséquents. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « estimer » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux incertitudes et aux risques inhérents qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats avancés dans nos énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : les risques de crédit, de marché, d'illiquidité, d'exploitation, les risques environnementaux et de réglementation, ainsi que les risques juridiques et de réputation, et les risques stratégiques; les changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous sommes en exploitation; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives

d'information, et leur interprétation; l'issue de poursuites et des questions connexes; l'incidence des modifications apportées aux règles et aux normes comptables, et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements apportés à nos cotes de crédit; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences de santé publique, des perturbations de l'infrastructure publique et de toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers à fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie par nos clients et contreparties; le défaut de tiers de respecter leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications apportées aux politiques monétaires et économiques; les fluctuations des taux de change; la conjoncture économique mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités; les changements de prix et de taux du marché qui pourraient réduire la valeur des produits financiers; notre capacité à élaborer et à lancer de nouveaux produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les revenus que nous en tirons; les changements d'habitudes de la clientèle liés à la consommation et à l'économie; notre capacité à attirer et à fidéliser des employés et dirigeants clés; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi, ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif contenu dans cette présentation ou dans d'autres communications, sauf si la loi l'exige.